
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

12 OCT. 1992

COMMUNIQUE

M. Paul QUILES, ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique et M. Jean-Pierre SUEUR, secrétaire d'Etat aux collectivités locales ont annoncé le 12 octobre le lancement d'une large concertation pour permettre à la fonction publique territoriale (FPT) de franchir une nouvelle étape dans la voie de la modernisation.

Cette concertation entre toutes les parties prenantes (syndicats, représentants des élus et de l'administration), qui va débiter dans les prochains jours, s'établira à partir du rapport réalisé par M. Jacques RIGAUDIAT sur "la modernisation de la fonction publique territoriale" rendu public, ce jour, en présence de MM. Paul QUILES et Jean-Pierre SUEUR. En février 1992, le ministre de l'Intérieur, et le secrétaire d'Etat aux collectivités locales avaient en effet confié à ce magistrat la mission d'étudier les difficultés de fonctionnement de la FPT et de faire des propositions pour les résoudre.

A l'issue de six mois de consultation avec l'ensemble des parties intéressées, M. Jacques RIGAUDIAT dresse un diagnostic sans complaisance et en toute indépendance des principales difficultés que peuvent rencontrer les personnels et les exécutifs territoriaux. Pour y remédier, le responsable de la mission évoque plusieurs hypothèses d'aménagement de la législation en vigueur et dessine les contours d'un projet rénovateur.

M. Paul QUILES et M. Jean-Pierre SUEUR ont précisé le processus de concertation qui va s'établir :

- présentation le 21 octobre du rapport devant le conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) qui regroupe les représentants des élus et des fonctionnaires.

- organisation de trois tables rondes : quel CNFPT (conseil national de la fonction publique territoriale), pour quelle formation? (29 octobre) ; quelle coopération pour la gestion de la FPT et quelle organisation de ses structures ? (12 novembre) ; quelle place et quel rôle pour les organisations syndicales ? (26 novembre).

Ces tables rondes réuniront l'ensemble des partenaires concernés.

Cette nouvelle étape est engagée au moment où la quasi-totalité des 1.200.000 agents de la Fonction Publique Territoriale bénéficient désormais d'un statut leur offrant des garanties d'emploi, de carrière et d'évolution des rémunérations. L'importante accélération au cours des derniers mois de la publication de ces textes prévus par la loi de 1984 rend aujourd'hui possible l'ouverture d'un nouveau chantier, celui de la modernisation.

Sur la base des propositions du rapport de M. RIGAUDIAT, c'est à une "modernisation négociée" que MM Paul QUILES et Jean-Pierre SUEUR convient les élus et les représentants des personnels de la FPT.

Il s'agit, par là, d'offrir un service public local de meilleure qualité. Ce faisant, cette démarche s'inscrit pleinement dans le grand mouvement de la décentralisation.